

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 30 octobre 2019

Monsieur Jörg Frischholz ouvre l'avant dernière séance de l'année du Conseil. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Madame Elena Tarnovskaya, Messieurs Benoît Croset, Gilles Rossier, Stéphane Schmidt.

La secrétaire procède à l'appel : 24 Membres sont présents.

Pour faire suite à l'assermentation de Madame Teodora Laurent, le quorum passe à **25** Membres présents.

Absente : Madame Myriam Cornaz.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée pour les travaux de ce soir.

Pour faire suite à la démission début octobre de Monsieur Neil Forsyth pour cause de santé, nous allons assermenter une nouvelle conseillère communale.

2. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE.

Le Président demande à Madame Teodora Laurent de s'avancer pour prêter serment :

"Teodora, tu promets d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Tu promets d'exercer ta charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi t'attribue ou pourra t'attribuer".

Madame Teodora Laurent promet.

Le Président la remercie et la félicite. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Lavigny.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Assermentation d'une Conseillère communale
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2019
5. Préavis municipal N°6/2019 – Arrêté du taux d'imposition 2020
6. Préavis municipal N°7/2019 sur le budget 2020
7. Rapport de la Commission des finances – Arrêté du taux d'imposition 2020
8. Renseignements de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL.

Madame Ingrid Ciampi informe que sous le point 5, page 130, 1^{er} paragraphe, l'article qu'elle avait mentionné se trouvait sur le journal La Côte et pas 24H.

La secrétaire corrige l'erreur.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 est accepté avec une abstention.

5. PREAVIS N°6/2019 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2020.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, indique que ledit préavis a été rédigé et adopté par la Municipalité avant la finalisation du budget 2020.

Il donne lecture du préavis N°6/2019.

Le Président le remercie et il propose, avant d'entendre le rapport de la Commission des finances, de passer au point 6 : préavis municipal N°7/2019 sur le budget 2020.

6. PREAVIS MUNICIPAL N °7/2019 SUR LE BUDGET 2020

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°7/2020

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh fait la remarque que si le préavis du taux d'imposition est lié au préavis du budget, et pour pouvoir comprendre pourquoi la Commune garde le statut quo au niveau de l'imposition communale alors qu'il va y avoir une augmentation au niveau cantonal, il est important de comprendre le budget. En conséquence, il demande une suspension de séance pour étudier le budget 2020 et ensuite voter sur le taux d'imposition.
- Monsieur Christian Jan rend attentif qu'il faut être prudent avec un budget. Le taux d'imposition se fait sur la base du résultat des comptes.
- Monsieur Laurent Zurflüh est d'accord avec Monsieur C. Jan mais le taux est établi sur le budget 2020. Donc, il est important de voir si ce budget « tient la route ». On nous transmet deux préavis mais pas le temps d'étudier celui du budget.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, trouve exagéré de dire que l'on maintient le taux basé sur le budget 2020. Dans le passé (10 dernières années) il est arrivé que nous nous sommes trouvés à la limite extrême de devoir augmenter le taux pour pouvoir continuer à faire fonctionner la Commune. Sept fois sur dix nous avons réussi à maintenir l'équilibre mais cette fois...nous arrivons à un point de rupture. Il faut tenir compte que le Canton a décidé pour l'exercice 2021 de re-baisser le taux cantonal mais cela n'a pas encore été avalisé par le Grand Conseil. Pour la Commune, il est important de maintenir le taux proposé afin d'avoir une petite marge de financement pour faire fonctionner celle-ci correctement.
- Monsieur Roman Tarnovsky demande quelle est la valeur du point ? Est-ce que l'ont parle de transfert de trois points des impôts du budget communal vers le Canton ? Il faut bien expliquer le budget et le point des impôts.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la valeur du point d'impôt pour Lavigny est de l'ordre de CHF 33'000.-, soit avec le taux du point on arrive à CHF 55'000.- environ. Avec un taux inférieur d'un point et demi on péjore la valeur. Il y a aussi quelques effets pervers...tous ces effets péréquatifs dépendent de comment se situe la Commune de Lavigny par rapport à la moyenne du Canton. Si on s'éloigne trop vers le bas, taux plus attractif que la moyenne cantonale, il y a un effet négatif sur tout le péréquatif qui est impossible à calculer pour le moment.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne que lors de la présentation du préavis précédent (taux d'imposition 2020) il a été dit qu'il fallait attendre le budget. Dans le budget, tous les chiffres nous montrent que c'est la catastrophe. Et ensuite, on entend qu'il ne faut pas se baser sur le budget présenté !
Question : doit-on prendre en compte le budget 2020 pour prendre une décision sur le taux d'imposition 2020 ? S'il faut prendre une décision sur le taux en rapport avec ledit budget, il faut un minimum de réflexion pour pouvoir décider clairement.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que l'on a « tiré sur la corde » de nombreuses années auparavant. Actuellement, il faut mettre en perspective ce budget car on voit que malgré le fait que l'on a une diminution de charges de l'AVASAD le budget n'est pas très bon. Ce budget n'a pas été préparé de façon plus négative que les années précédentes ; ni exagéré sur les charges, ni sous estimé les revenus.
- Monsieur Philippe Estiévenart constate que Monsieur Philipona fait référence soit au passé, présent et au futur. Dans le passé il y a eu augmentation de recettes. Et les charges ? Elles ont pourtant suivi la même corrélation ! On n'a jamais voulu faire quoi

que se soit pour réduire notre endettement. Est-ce que maintenant on continue dans la même voie ?

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que les charges ont suivi les rentrées. La dette par habitant a été considérablement réduite.
- Monsieur Philippe Estiévenart souligne qu'il a parlé des charges pas de la dette par habitant.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il avait fait une présentation des charges il y a quelques années pour savoir quels étaient les éléments de charges sur lesquels la Municipalité avait une emprise, pouvait ou pas décider. Trois catégories avaient été mises en évidence :
 - Les charges cantonales : on ne peut rien modifier de ce qui vient du Canton.
 - Les associations telles que les écoles : on ne peut que partiellement influencer
 - Les charges sur lesquelles on peut agir : infrastructures communales, bâtiments ainsi que les eaux et égouts qui sont à la limite du sous entretien. Ils sont entretenus en attente d'une opportunité pour limiter les coûts. Les économies ne sont pas gigantesques

La Municipalité a toujours cherché à contenir le niveau des charges.

Résultat : 70% des charges que la Municipalité ne peut rien changer, 20% des charges avec une petite manœuvre. Les 5-10% restants concerne la troisième catégorie. Il faut faire attention de ne pas mettre en danger dans les futures années les nouveaux Conseillers et nouveaux Municipaux. Comme c'est le cas dans certaines communes qui ont augmenté le taux pas d'un point mais de cinq points.

- Madame Georgeta Rossier se souvient des années où la Commune était endettée et estime que la Municipalité a bien géré les finances ce qui a permis à celle-ci de « sortir la tête de l'eau ».
- Monsieur Hervé Moine relève par rapport aux dépenses depuis la nouvelle législature qu'au niveau des préavis municipaux (pas ceux qui sont formels et annuels seuls ceux qui engagent sur une dépense donnée) que c'était essentiellement de l'entretien des bâtiments (Maison de Commune), route de Renolly ainsi que le pignon ouest de l'école. Il a le sentiment que c'étaient des interventions à faire et non abusives

Le Président prie la ComFin de bien vouloir rapporter pour la prochaine séance fixée le 4 décembre et transmettre le rapport pour le 22 novembre au plus tard.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°6/2019 – TAUX D'IMPOSITION 2020.

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport sur le préavis municipal N°6/2019

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan explique que, vis-à-vis des contribuables, il n'est pas à l'aise avec le préavis de la Municipalité, ni avec le rapport de la Commission des finances. La réforme sur les entreprises (RIE III) a été adoptée par 87% des votants. Si ceux-ci avaient su qu'ils devraient supporter une partie des conséquences auraient-ils acceptés à ce taux ? La réforme ayant été refusée sur le plan fédéral, Vaud a absolument voulu faire cavalier seul dès 2019, sans les compensations fédérales. Pour faire passer « la pilule » aux communes très inquiètes à juste titre, un accord formel a été trouvé en septembre 2018 entre les Associations des Communes et l'Etat de Vaud, dont Union et Association des Communes vaudoises.
 - En 2019, le canton versera cinquante (50) millions aux communes pour compenser les effets de la RIE III
 - Dès 2020, le canton prend à sa charge l'entier des coûts de l'Association Vaudoise des Soins à Domicile (AVSAD), comme mentionné dans le préavis municipal, et augmente son taux d'imposition de 1,5 point. Conséquence...tout le canton passe à la caisse.
 - L'impact sur les communes de cette économie est estimé à 2,5 points d'impôt.
 - En contre partie, les communes se sont formellement engagées à diminuer le taux d'imposition de 1,5 point pour que le contribuable ne ressente pas de différence.
 - Donc : CHF 95'000.- pour Lavigny selon le préavis ; valeur du point d'impôt environ 32'000.- soit 3 points. En d'autres termes si on baisse le taux d'imposition...on garde toujours un « petit coussin » de l'ordre de CHF 45 à 50'000.-

De nombreuses communes suivent le mot d'ordre ; ce n'est donc pas la volonté de notre Municipalité mais c'est de « bonne guerre » dans la mesure où l'opportunité est d'augmenter environ 3 points d'impôts sans changer le barème.

Quelques mots sur la fiscalité vaudoise qui se distingue par un barème des impôts sur le revenu et la fortune qui atteignent des niveaux peu enviables.

- Elle frappe de manière exagérée les retraits de capitaux de prévoyance.
- Elle perçoit un impôt sur les successions...même en ligne directe.
- Elle a réduit récemment les possibilités de déduction des frais d'entretien des immeubles.
- Elle indexe la valeur locative de celui qui habite son propre logement avec une régularité peu pratiquée ailleurs en Suisse.
- Et je ne parle pas des nombreuses taxes déjà décidées qui nous attendent dans le domaine de l'électricité ni de celles, à venir, dans les autres énergies.
- A Lavigny, le taux de 74,5 est dans le tiers le plus haut du canton.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous nous devons aussi de défendre, avec nos modestes moyens, les intérêts des contribuables de Lavigny en ne péjorant pas davantage leur situation.

Posons-nous la question de la nécessité actuelle d'une augmentation d'impôt, car c'est de cela dont il s'agit puisqu'on augmente l'impôt cantonal et qu'on ne diminuerait pas l'impôt communal. Depuis de nombreuses années, les finances communales ne sont pas opulentes mais la commune a toujours fait face à ses charges et gère les finances de

manière rigoureuse et prudente, avec certes une marge d'autofinancement faible, mais la situation est loin d'être périlleuse. Notre Municipal des finances nous a parlé d'opportunités des postes des dépenses thématiques ; si nous devons faire un investissement opportun il y a toujours moyen de le faire sur le marché financier pour l'emprunt sans toujours ponctionner le brave contribuable.

La Commission des finances parle de « bouffée d'oxygène » mais le budget des contribuables souhaite aussi des bouffées d'oxygène... Peut-être seront-nous contraints d'augmenter un jour les impôts à Lavigny ! Mais se sera sur la base du résultat des comptes et pas sur un budget.

Ne perdons pas de vue que suite à la pression des communes, une nouvelle péréquation, c'est-à-dire une nouvelle répartition des charges entre l'Etat de Vaud et les Communes, est prévue à l'horizon 2021-2022 et qu'on y verra alors beaucoup plus clair dans l'évolution de la situation financière de notre commune, sans oublier la facture sociale qui péjore tout le monde, qui n'est bientôt plus supportable et qui appelle des changements.

En conclusion, en respectant les engagements pris par les communes vis-à-vis de leurs contribuables en diminuant le taux d'imposition de 74.5% à 73% :

- Nous gardons « un petit coussin » d'environ 1 à 1.5 point d'impôt, soit CHF 45 à 50'000.-
- Pour les effets de RIE III, ce sont CHF 50 millions du canton pour 2019. A voir comment cela sera réparti.
- En 2021-22, une nouvelle péréquation entrera en vigueur.

Par la suite, nous serons en mesure d'apprécier notre situation financière sur le long terme, et nous envisagerons si nécessaire une augmentation d'impôt.

En conséquence, Monsieur Christian Jan demande d'amender le préavis N°6/2019 ainsi :

Amendement sur le préavis municipal N°6/2019 – Taux d'imposition 2020 :

- a) Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers à **73%**
- b) Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales à **73%**
- c) Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à **73%**

Il propose, pour que chacun puisse décider en son âme et conscience, un vote à bulletin secret.

Un cinquième des Membres présents appuient.

- Madame Ingrid Ciampi approuve et appuie Monsieur Christian Jan. Elle relève que ce ne sont pas les contribuables qui paient les dépenses thématiques ; le 75% des frais routiers sont remboursés par les autres communes. Elle souligne que même si tout le monde n'est pas d'accord avec le taux d'imposition de 74,5, il y a quand même une « bouffée d'oxygène » pour tous les contribuables ; c'est

CHF 100 millions de baisse dans le canton pour ce qui est des assurances maladies et pour les frais de garde. Les communes vaudoises devront supporter 33 millions.

Madame Ingrid Ciampi propose un amendement sur le taux d'imposition 2020, soit de voter les points a) b) et c) à 73% proposés par Monsieur Jan mais également le taux d'imposition pour 2021 à 74%.

Sous-amendement sur le préavis municipal N°6/2019 – Taux d'imposition **2021** :

- a) Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers à **74%**
 - b) Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales à **74%**
 - c) Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à **74%**
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il rejoint une partie de ces analyses et que les Communes paient sans avoir un mot à dire sur tous ces bouleversements dans les politiques fiscales fédérales et cantonales. Il y a deux ou trois éléments qui sont problématiques dans l'analyse et péjorerait grandement les intérêts de la Commune. On finance l'entretien, on limite les dépenses thématiques et c'est une perte nette pour la Commune si l'entretien des routes se fait seulement en 2023 car les dépenses thématiques sous la forme actuelle auront disparu. Le Canton ne veut plus ce genre de mécanisme ce qui signifie que la facture est entièrement pour la commune et cette perte fait beaucoup de point d'impôt. Cela serait une erreur stratégique de se dire que l'on serre les dépenses thématiques. Il faut faire très attention. Les Communes qui se sont éloignées de manière trop importante de la moyenne du taux cantonal vont se retrouver dans des difficultés très critiques.
- Il dit ne pas être favorable aux deux amendements pour les raisons suivantes :
- Baisser le taux maintenant est un manque de responsabilité politique par rapport à la collectivité.
 - Faire voter le taux pour l'année suivante maintenant n'est pas idéal. Si la Commune se trouve en bonne situation...le taux a déjà été voté et dans le cas contraire, soit en mauvaise situation et au niveau de la marge d'autofinancement, il n'y a pas la possibilité d'augmenter le taux d'imposition d'un ou deux points. Il propose de maintenir les conclusions du préavis municipal et du rapport de la Commission des finances et de décider l'année prochaine, quand on aura une meilleure vision, du taux d'imposition en fonction de la situation financière de la Commune.
- Monsieur Christian Jan revient sur deux points : il est évident que les dépenses thématiques et les opportunités ne vont pas durer éternellement, on peut avoir recours aux emprunts avec des taux extrêmement bas. Le deuxième point concerne les conséquences qui ne sont pas les mêmes pour toutes les communes ; ce sont surtout les communes à fortes capacités financières qui seront le plus impactées. Apparemment ce n'est pas le cas de Lavigny.
 - Monsieur Roman Tarnovsky est d'accord avec les arguments de Monsieur Jan. On peut financer autrement les dépenses thématiques sans augmenter les impôts. Il n'est pas entièrement d'accord avec le rapport de la Commission des finances ; on discute en ce

moment des augmentations réelles et non théoriques des impôts pour la population. Il exprime ses respects à la Municipalité pour la gérance prudente des finances mais si on veut rester conservateur au niveau du budget, on reste conservateur sur le taux d'impôt pour la population. Il n'est pas bon que tout le monde « passe à la caisse » tant que l'on n'a pas plus de certitude au niveau des finances communales ; le taux de la Commune est plus élevé que le taux moyen cantonal.

- Madame Ingrid Ciampi souligne que la péréquation des communes apporte des finances à Lausanne. Celle-ci est profitable aux villes. Si la situation devient dramatique en 2020 et que l'on se rende compte que l'on doit changer le taux d'imposition que l'on a déjà voté on peut tout à fait revoter à la hausse un arrêté d'imposition pour 2021.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat confirme que depuis de nombreuses années la Municipalité est attentive et ne fait pas de dépenses inutiles. Cependant, il soutient l'amendement de Monsieur Jan pour la simple raison que, vis-à-vis du contribuable, il trouve normal de leur enlever ce point et demi qui sera pris au Canton, surtout que l'on voit au niveau du budget (on ne va pas aller dans les dépenses thématiques), que l'on parle d'un montant d'environ CHF 50'000.-. Si on regarde le budget, on s'aperçoit que l'on peut trouver ce montant (accréditation aux cités de l'énergie, aménagement d'un local de rangement, et autres...) sans éviter d'entretenir des bâtiments et prendre le risque que cela coûte plus cher plus tard. Il trouve raisonnable la proposition de Monsieur Jan de baisser le taux d'imposition à 73% ; de voir l'année prochaine la situation pour prendre une décision sur la base des comptes.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, est très clair au niveau des dépenses thématiques : on ne peut pas les financer par des crédits d'investissement. Pour bénéficier des dépenses thématiques, il faut que ce soit au budget et dépensé dans l'année. Ce qui veut dire, que quelque soit la décision du Conseil par rapport au taux d'imposition 2020, dans la prochaine séance du Conseil qui concernera l'acceptation du budget, il faudra aussi avoir en particulier, même si le taux est réduit, le sens des responsabilités et s'accommoder d'un budget déficitaire...déficitaire plus que d'habitude. Même si l'on peut aller chercher quelques milliers de francs par-ci et par-là, il reste assez convaincu que l'on risque de se trouver avec CHF 50'000.- de charges en plus que prévues pour payer les autres communes, les grosses communes qui paient beaucoup pour cause de la RIE III, et nous serons prétérités. Il ne faudra pas s'étonner et être conséquent, que ce soit à l'acceptation du budget 2020 ou plus tard lors de l'acceptation des comptes 2020 en 2021. Il demande que cela soit bien mentionné dans ce procès-verbal car cela reviendra en discussion lors de la présentation des comptes qui peuvent être potentiellement très catastrophiques pour l'année suivante.
- Madame Ingrid Ciampi souligne que si les prévisions pour l'année 2020 sont si catastrophiques, ce ne sera pas d'un point qu'il faudra augmenter le taux mais beaucoup plus ; et au moment de l'impact, cela sera très difficile pour la Commune de Lavigny.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de suspendre la séance du Conseil pour un quart d'heure.

Le Président demande à Madame Ciampi si elle maintient le sous-amendement qu'elle a proposé ? A savoir, si le sous-amendement est accepté, de prévoir l'augmentation du taux d'imposition pour 2021 à 74%.

- Madame Ingrid Ciampi maintient sa proposition.

Le Président demande à Monsieur Jan s'il maintient l'amendement qu'il a proposé ? A savoir, la baisse du taux d'imposition pour 2020 à 73%.

- Monsieur Christian Jan maintient sa proposition malgré le plaidoyer de Monsieur Claude Philipona, Municipal. Et demande que le vote se fasse à bulletin secret.

Le Président demande à l'Assemblée des Conseillers de lever la main en cas d'accord pour un vote à bulletins secrets.

Résultats : 18 OUI 3 NON 3 ABSTENTIONS

- Sous-amendement proposé par Madame Ingrid Ciampi :

« Acceptez-vous le sous-amendement pour que le taux d'imposition 2021 soit porté à 74% pour les points a), b), et c) du préavis municipal N°6/2019 ».

Résultats : 25 bulletins distribués
25 bulletins rentrés

9 OUI 10 NON 6 BLANCS

Est rejeté le sous-amendement proposé pour que le taux d'imposition 2021 soit porté à 74% pour les points a), b), et c) du préavis municipal N°6/2019.

- Amendement proposé par Monsieur Christian Jan :

« Acceptez-vous l'amendement de porter le taux d'imposition pour 2020 à 73% pour les points a), b), et c) du préavis municipal N°6/2019 »

Résultats : 25 bulletins distribués
25 bulletins rentrés

14 OUI 9 NON 2 BLANCS

Est accepté l'amendement proposé pour que le taux d'imposition 2020 soit porté à 73% pour les points a), b), et c) du préavis municipal N°6/2019.

- Vote sur le préavis municipal N°6/2019, tel que modifié et amendé :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°6/2019 sur l'arrêté d'imposition 2020 tel que modifié et amendé, soit :

- a) Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers à **73%**
- b) Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales à **73%**

- c) Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à **73%**
- d) Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basées sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles à CHF 1,50 pour mille francs. »

Résultats : 25 bulletins distribués
 25 bulletins rentrés

15 OUI

3 NON

6 ABSTENTIONS

Le préavis municipal N°6/2019 - "Arrêté d'imposition pour l'année 2020" est accepté, tel que modifié et amendé.

8. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Claude Philipona rappelle qu'un tout ménage a été distribué concernant une enquête liée aux transports et il encourage à y répondre pour que les souhaits des citoyens soient intégrés dans les corrections régionales, et que les demandes de la Commune de Lavigny soient prises en considération dans les négociations. Tout le monde est concerné.
- Monsieur Christian Grin informe :
 - Les travaux concernant la façade de l'école sont presque terminés. Il reste les stores à mettre.
 - Auberge : la Municipalité a reçu douze visites. En retour huit dossiers dont cinq potentiels.
- Monsieur Rémy Wulliens :
 - L'abri à l'arrêt du bus vers l'auberge est presque terminé. Il reste encore quelques détails et il sera prêt la semaine prochaine.
 - Déchetterie : les travaux sont quasiment terminés, que ce soit pour la conduite d'eau ainsi que pour le chemin qui mène à la déchetterie.
 - Les travaux au chemin de Lavaux (travaux entrepris avec la commune d'Etoy) arrivent à terme. Il reste quelques détails dont la protection des nouvelles bordures qui sont à revoir pour cause des passages des camions qui sont très peu respectueux et engendrent des dégâts.
- Monsieur Bernard RoCHAT renseigne sur la mobilité douce. Neuf communes en collaboration avec la « Maison de la Rivière », sise à Tolochenaz, ont mit à l'étude un cheminement le long de l'Aubonne. Le tracé a été validé par les neuf communes mais certains tronçons nécessitent des travaux, dont Lavigny. Les propriétaires concernés seront approchés par les communes pour discuter.
 Aujourd'hui, il a été décidé en séance que le tracé Bière-Aubonne sera ouvert en 2020 aux marcheurs. Sur le site de l'ARCAM, il y a une application à télécharger sur votre natel/mobile qui indique les cheminements ainsi que des renseignements sur ce qu'il y a à visiter, à voir, dans les villages en se baladant dans la région.
 Pour votre information, il y a eu un incendie au moulin de Lavaux qui a nécessité l'intervention des pompiers. C'est la deuxième intervention des pompiers cette année sur la commune de Lavigny. Le DAP de Lavigny a été appelé à intervenir.

Il relève qu'il a apprécié le beau débat de ce soir au sein du Conseil et il précise que la Municipalité est très attentive à tout ce qui se passe et aux finances communales. Mais...il se fait beaucoup de souci quand il faudra discuter d'une augmentation des impôts dans cette commune !

La parole n'est plus demandée.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande à Madame Ingrid Ciampi ce qui en est de la Commission de recours qui a été appelée à étudier le recours de l'Institution de Lavigny concernant la facturation des taxes.
- Madame Ingrid Ciampi répond que la Commission de recours à statuer. Le calcul du taux de la taxe a été vérifié et corrigé (erreur de calcul). La Commission de recours a décidé de maintenir la taxe au taux de 0,84% (avant correction 0,9%). La décision a été transmise à l'Institution de Lavigny le 1^{er} octobre 2019 et ils ont 30 jours pour faire recours à la Cour de droit administratif.
- Le Syndic avise que le droit de recours est encore en vigueur. Il faut attendre la fin du délai de celui-ci et ensuite l'Institution de Lavigny nous informera par une écriture officielle, stipulant sa décision. Il remercie la Commission pour son travail.
- Madame Marie-Noëlle remercie au nom des usagers, particulièrement pour les enfants, pour la mise à disposition de l'abri à l'arrêt du bus, dont les travaux seront terminés avant la période hivernale.
Elle demande s'il est possible que les Conseillères-ers reçoivent les documents relatifs aux séances du Conseil sous format PDF pour éviter des frais d'imprimantes (voir budget) et au point de vue écologique.
- Le Président répond qu'effectivement les copies des documents pourraient être envoyées électroniquement, à l'exception de la convocation qui doit légalement être envoyée par courrier. A voir si tout le monde a une adresse e-mail et si cela convient à toutes et tous de recevoir par courriel. Il prend note de la demande.

La parole n'est plus demandée.

Le Président avise l'Assemblée qu'elle recevra avant le prochain Conseil communal les dates des séances du Conseil communal pour 2020. Il remercie d'avance d'en prendre bonne note et de bien vouloir les agender dès réception...afin d'éviter des absences répétées.

Le prochain Conseil du **4 décembre 2019 à 18h00** sera suivi d'un apéritif ainsi que du souper de fin d'année.

Un courriel vous sera envoyé pour l'inscription au repas ainsi que des informations complémentaires dans le courant de la semaine prochaine.

Il remercie toutes et tous pour leur présence et leur souhaite une excellente soirée.

Il clôt la séance à 22h29

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone